

UNE POLITIQUE FISCALE SOCIALISTE POUR TOUS, SANS PRIVILÈGES

1. Sans impôts, pas de service public ni juste répartition des richesses !

Le PS s'engage pour une société aussi juste que progressiste où les chances sont égales pour toutes et tous. Cela implique un État en mesure d'agir efficacement parce que disposant des ressources nécessaires. Ce dernier doit garantir à ses citoyen-ne-s la sécurité sociale, une formation de qualité supérieure, de bonnes infrastructures et institutions de service public ainsi qu'une offre culturelle la plus diversifiée possible. Ce sont les recettes fiscales qui financent ces tâches et prestations des collectivités publiques comme elles assurent la péréquation financière sociale et régionale grâce à l'État.

La politique fiscale est donc une composante essentielle de l'action et de la politique socialiste. Elle fait partie des priorités du PS Suisse qui revendique la justice pour tous, sans privilèges et milite pour une société solidaire¹. C'est que la justice fiscale ne cesse d'être laminée - comme l'équité sociale - par l'introduction de niches spécifiques dont profitent les plus aisés. En outre, la législation actuelle ne correspond plus aux conditions de vie réelles de plus en plus de personnes, manquant ainsi à remplir son rôle d'une imposition correcte qui contribue efficacement aux efforts de l'état tout en permettant une juste redistribution des richesses.

La justice fiscale signifie donc une imposition équitable en fonction du principe de la capacité financière comme le stipule la Constitution fédérale à l'alinéa 2 de son article 127. La justice fiscale n'implique aucun privilège des riches par rapport aux pauvres, des personnes morales par rapport aux personnes physiques, des investisseurs ou des spéculateurs par rapport aux travailleuses et travailleurs. Les impôts constituent ainsi la condition impérative du financement des prestations publiques: leur perception ne peut souffrir d'une quelconque lacune ou exception. Quiconque vit en Suisse profite automatiquement des infrastructures à disposition et doit donc contribuer à leur financement en fonction de ses possibilités. La charge fiscale doit être répartie sur toutes les épaules. L'écart entre riches et pauvres, entre managers et petites mains, entre les nations, les cantons et les communes doit être corrigé au moyen d'une fiscalité efficace.

Depuis l'introduction, en 2003, du frein aux dépenses sur le plan fédéral et de dispositifs similaires dans les cantons, la politique est strictement gérée sur le plan des recettes: quiconque souhaite réduire les dépenses des collectivités publiques n'est plus contraint de réviser les lois correspondantes, il suffit de couper directement le robinet. Cela a eu notamment pour effet de circonscrire le champ des affrontements autour de la politique sociale aux seules orientations fiscales. Ces dernières années, la volonté de la droite d'affaiblir l'état s'est considérablement renforcée, se traduisant - en particulier dans certains cantons - par la réduction de ses prestations en raison de baisses fiscales massives². Outre des réductions d'impôts pour les hauts revenus et les grandes fortunes, plusieurs cantons ont purement et simplement aboli des taxes sur les successions ou encore sur divers types de bénéficiaires d'entreprises, à l'unique avantage des plus nantis. De fait, les moyens nécessaires - par exemple à une école publique de qualité - manquent

¹ Voir [Propositions socialistes pour simplifier les impôts et rétablir l'égalité devant le fisc](#), Berne, 5 juillet 2005.

² Voir [Zentralschweizer SP-Sektionen kämpfen gegen Steueroasen](#), Berne, 16 avril 2014.

cruellement. Sans forcément de conséquence sur celles et ceux qui peuvent se permettre d'inscrire leurs enfants dans des écoles privées.

Dans le cadre des débats consacrés à la politique fiscale et financière, la droite s'est ainsi pratiquement exclusivement fixée sur le taux d'imposition alors même que personne n'a pu - jusqu'ici - établir une relation de cause à effet entre son ampleur et la prospérité ou la croissance économique. Les pays scandinaves où il est particulièrement élevé comptent ainsi également parmi les plus prospères et les plus compétitifs sur le plan international.

2. Le riches sont devenus et deviendront toujours plus riches

En 2014, les 300 personnes les plus riches de Suisse disposaient, selon le magazine Bilan, d'une fortune aux alentours de 564 milliards de francs, 100 milliards de plus qu'avant la crise financière. Sur le plan international, la Suisse fait partie des pays où la fortune est la plus inégalement répartie³, uniquement précédée par la Namibie ou encore Singapour. On estime que 10% de la population y possède plus de 83% de la fortune totale⁴.

Pour autant, l'écart entre les salaires n'a cessé de se creuser ces dernières années. L'enquête de l'Office fédéral de la statistique (OFS) confirme ce déséquilibre croissant: tandis que les salaires d'une minorité plus aisée ont augmenté d'au moins 39% entre 1996 et 2010, les revenus modestes et moyens ont dû se contenter d'une hausse de 7 à 8%. La discrimination salariale des femmes s'est également accrue et cet écart n'est pas seulement lié aux excès de quelques top-managers: les salaires des 10% des gens les mieux rémunérés dans notre pays - environ 400'000 personnes - ont également considérablement augmenté par rapport aux bas et moyens salaires⁵. Cette tendance est par ailleurs loin de s'éteindre, les chiffres de l'OFS infirment ainsi la théorie voulant que tout le monde profite de la croissance économique. En réalité, depuis 2010, les salaires de ces 10% de personnes les mieux rémunérés ont augmenté - en moyenne - de 9'900 francs par année alors que ceux des 10% les moins bien payées ont diminué de près de 300 francs par personne et par année.

La législation fiscale actuelle ne touche que marginalement les hauts revenus et les grandes fortunes. Dans de nombreuses communes, on observe que quelques habitant-e-s seulement paient des impôts sur un revenu élevé. A Kriens, par exemple, qui compte plus de 26'000 habitant-e-s, 353 ménages seulement ont un revenu imposable supérieur à 100'000 francs. Cela ne peut s'expliquer, d'une part, que par la persistance de lacunes aussi importantes qu'injustifiables et - d'autre part - par une morale fiscale laissant de plus en plus à désirer

Ce déséquilibre croissant, sur le plan mondial, entre revenus et fortune va de pair avec la baisse constante des prélèvements fiscaux. Influencés par le discours néolibéral qui veut « moins d'impôt, moins d'état et plus de responsabilité individuelle » et en fonction de la mobilité toujours plus grande des multinationales et des millionnaires, la plupart des états misent sur le court terme et tentent leur « chance » en baissant les impôts les uns après les autres. Il y a des décennies que les socialistes mettent en garde contre cette concurrence

³ u.a. Credit Suisse Research Institute. Global Wealth Databook. Zürich, 2010, Ueli Mäder et al. Wie die Reichen denken und lenken. Zürich, 2010.

⁴ Hans Baumann/Beat Ringger (Hrsg.). Richtig Steuern. Zürich, 2011.

⁵ Daniel Lampart/David Gallusser. SGB Dossier Nr. 97. Boni und wachsende Lohnschere. Bern, 2013.

absurde, sans parvenir pour autant à faire cesser ce jeu dangereux et aux conséquences dramatiques..

Le dernier ouvrage de l'économiste français Thomas Picketty⁶ démontre sans équivoque comment les riches se sont encore enrichis ces dernières années: dans la mesure où le capital génère plus de revenus que la croissance économique, la part de gâteau des grandes fortunes ne cesse de s'accroître. En outre, plus les différences se creusent entre riches et pauvres et plus les problèmes sociaux augmentent comme le confirme l'analyse du britannique Richard Wilkinson⁷. Qu'il s'agisse de la criminalité, de santé publique ou d'espérance de vie, les pays où l'inégalité est la plus flagrante - à l'image des États-Unis - connaissent des difficultés. En raison de l'enrichissement éhonté de certains - et pas forcément d'entrepreneurs qui créent des places de travail - ce n'est pas seulement la justice sociale qui souffre, mais aussi la démocratie dans son ensemble.

Même l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) constate les conséquences fatales de cette politique néolibérale et reconnaît que, dans pratiquement tous les pays industrialisés, la part du revenu national détenue par une minorité aisée ne cesse de s'accroître, en particulier aux USA où elle a plus que doublé entre 1980 et 2012 (20%). En Suisse, la part de revenu des plus riches est passée, dans le même temps, de 8,5 à 11%. L'évolution de la fiscalité n'y est pas étrangère: entre 1981 et 2013, dans les pays industrialisés, les quotités des revenus les plus élevés ont baissé de 66 à 43% tandis que - grâce à diverses lacunes -- l'imposition effective a également diminué. La raison de cette inégalité grandissante est notamment le fruit de l'explosion des hauts revenus grâce aux salaires et autres boni excessifs, d'abord dans le secteur financier, puis - progressivement - dans pratiquement toutes les autres branches de l'économie. La correction temporaire due à la crise financière de 2008 est, aujourd'hui déjà, plus que compensée.

Cette tendance a au moins un effet politique positif: confronté à l'augmentation de leur dette suite à la crise, la plupart des états ne peuvent plus se permettre d'ignorer la situation et appellent, sur le plan international, à de nouvelles règles difficilement imaginables il y a quelques années encore si ce n'est dans les cercles de réflexion socialistes. L'échange automatique d'information en matière fiscale⁸ (AIA) a été défini comme un standard global par l'OCDE qui a également décidé d'un plan de mesure concrètes pour lutter contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices⁹ (Base Erosion and Profit Shifting, BEPS). Cela va porter un coup fatal au modèle d'affaires helvétique basé sur le secret bancaire propice à la soustraction fiscale comme au concept d'imposition des bénéfices des entreprises agressivement mené par la Suisse au détriment - notamment - de ses voisins européens. L'OCDE a également décidé de lutter contre la tolérance tacite à l'égard des flux financiers illicites (Illicit Financial Flows) en provenance de pays en voie de développement et dépassant largement les montants de l'aide au développement. Dans ce domaine aussi, la politique fiscale joue un rôle central.¹⁰

⁶ Thomas Picketty. *Capital in the Twenty-First Century*. Cambridge, 2014.

⁷ Richard Wilkinson. *The Spirit Level: Why Equality is Better for Everyone*. London, 2010.

⁸ OECD. [Standard for Automatic Exchange of Financial Account Information](#). Paris 2014

⁹ OECD. [Action Plan on Base Erosion and Profit Shifting](#). Paris, 2013.

¹⁰ OECD, [Illicit Financial Flows from Developing Countries: Measuring OECD Responses](#), Paris 2014.

3. Les éléments principaux d'un système fiscal équitable

a. Pas de privilèges et moins de déductions

Le système fiscal actuel doit être plus simple et plus juste. Car, dans un dispositif basé sur la progressivité de l'impôt, la multitude de déductions possibles favorise toujours les personnes déjà les plus aisées, vidant de sa substance le principe de l'imposition selon la capacité économique et financière. Lorsque les familles, les investissements écologiques, les dons à des formations politiques, etc. sont encouragés, dans le cadre de l'impôt fédéral direct, par le biais de déductions, ce sont toujours les plus hauts revenus qui en profitent le plus tandis que toute la collectivité fait face à la baisse des recettes fiscales.

b. Une assiette plus large permet des baisses d'impôt sans perte de recettes

Le principe de l'imposition selon la capacité économique stipule que tous les types de revenus soient imposés de manière identique, indépendamment de leur origine. Cela signifie que les salaires, les intérêts et revenus du capital, les dividendes, les héritages comme les gains immobiliers soient placés sur pied d'égalité. Plus l'assiette fiscale est large, moins la quotité d'impôt doit être importante. Cela implique de rejeter les propositions visant à instrumentaliser le système fiscal (en règle générale par le biais de déductions) pour atteindre d'autres objectifs.

L'assiette fiscale doit donc être élargie pour que les revenus et la fortune réels soient effectivement imposés. La multiplicité des possibilités de déductions doit être abandonnée au profit d'une simplification de l'impôt direct. Pour remplacer les déductions, il faut introduire des allocations spécifiques (des allocations pour enfant, par exemple) qui permettent de soutenir les personnes qui en ont besoin sans effets d'aubaine.

Les déductions rendent le système fiscal moins transparent et facilitent l'évasion fiscale. Pour autant, élargir l'assiette ne signifie pas renoncer au principe de la progressivité de l'impôt. En revanche, l'amélioration des recettes fiscales par une imposition plus englobante doit pouvoir également permettre d'alléger l'échelle de la progressivité des impôts pour les classes populaires et moyennes. De telles baisses ciblées peuvent contribuer à compenser, tant qu'elle perdure, l'augmentation constante d'autres frais (logement, santé, etc.).

c. Une imposition individuelle sans référence à l'état civil

En matière fiscale comme d'assurances sociales, l'indifférenciation de l'état civil est une des conditions essentielles de l'égalité entre hommes et femmes, mais aussi entre différents modes de vie. Le principe de l'imposition individuelle correspond aussi l'augmentation des ménages de célibataires ou de familles éclatées. Privilégier un type de ménage par rapport à un autre ne se justifie pas. Son introduction est une des principales revendications du PS qui juge que l'état civil n'a aucune incidence sur la capacité économique et ne saurait donc constituer un critère valable. La situation spécifique des familles doit être prise en compte par l'attribution d'allocations pour enfant (voir 4c).

d. La progressivité pour plus de justice.

Le caractère progressif de l'impôt sur le revenu, soit le fait que les personnes plus aisées paient plus d'impôt, non seulement dans l'absolu, mais en termes de pourcentage assure la solidarité des plus riches avec le reste de la société. Dans un monde où les inégalités se creusent et où les hauts salaires ne sont plus en rapport avec le travail fourni ni les responsabilités assumées, elle est plus que nécessaire. Son esprit est simple: il faut imposer peu ou pas les revenus nécessaires pour vivre, puis graduellement un peu plus les revenus permettant de vivre dans le confort, pour imposer ensuite fortement les revenus les plus élevés. Elle n'est donc pas figée: l'échelle de la progressivité varie selon les cantons, et aussi selon les pays, et elle a varié dans le temps. En fonction de changements dans la répartition des revenus et d'augmentation des frais fixes plus rapides que l'inflation ou l'évolution moyenne des salaires, elle peut et doit être adaptée pour rester fidèle à sa définition.

Il convient donc de conserver la progressivité relativement forte de l'impôt fédéral direct car elle garantit que les hauts revenus helvétiques contribuent de manière équitable à la collectivité et ce même si la droite et les milieux économiques l'ont en horreur. Plus fondamentalement, il faut tout mettre en œuvre pour empêcher le glissement de l'impôt direct et progressif vers les impôts indirects ou les taxes diverses. Celui-ci conduit à charger plus fortement les revenus modestes et moyens que les hauts revenus. Raison pour laquelle et dans la mesure du possible, les taxes doivent être abandonnées et leur objectif rempli par l'imposition ordinaire.

e. Une harmonisation fiscale pour enrayer une concurrence ruineuse

La concurrence fiscale à laquelle se livrent les cantons pénalise une majorité de la population - à l'exception des entreprises les plus mobiles et des personnes fortunées qui ont les moyens de faire chanter les autorités fiscales. C'est pourquoi il est urgent d'harmoniser les dispositions et quotités fiscales cantonales pour les personnes morales comme les personnes physiques. Il est totalement absurde qu'une société anonyme ou une personne privée ait la possibilité de se déplacer d'un canton à l'autre (et parfois, de quelques kilomètres seulement !) pour des raisons fiscales. Cela privilégie indûment les entreprises particulièrement mobiles, à commencer par les sociétés « boîte-aux-lettres ». Cette course aux baisses d'impôts est d'autant plus absurde qu'en comparaison internationale, la charge fiscale suisse est - aujourd'hui déjà - particulièrement légère, que ce soit pour les personnes physiques ou morales. Il faut une harmonisation et plus de coordination pour lutter contre cette concurrence excessive. A défaut, il est à craindre que la péréquation financière actuelle ne soit plus en mesure de rééquilibrer des différences considérables en matière fiscale.

f. Un engagement international contre l'évasion fiscale

De nombreux problèmes liés à la fraude ou à l'évasion fiscale ne peuvent se résoudre sur le seul plan national. La globalisation et la libéralisation de la circulation des capitaux offrent des possibilités pratiquement illimitées aux entreprises multinationales et millionnaires très mobiles d'« optimiser » leur imposition en jouant sur les différentes

législations nationales¹¹. Chaque jour, des milliards font virtuellement le tour du monde, souvent via des places offshore, afin - par exemple - de verser des dividendes dans un pays qui ne les taxe pas puis de les transférer dans un autre sous la forme d'un prêt dont les intérêts sont libres d'impôt, au nez et à la barbe des autorités fiscales. Ce trafic international ne peut être combattu qu'au moyen de règles et des initiatives internationales à l'image des plans d'action spécifiques de l'OCDE. Dans cette perspective, une meilleure transparence fiscale est indispensable. Notamment pour les entreprises multinationales qui - aujourd'hui - profitent des lacunes en la matière pour dissimuler leurs profits. (country to country reporting, initiative fiscale européenne).

¹¹ Thomas Rixen/Klaus Seipp. FES Wiso Diskurs. [Mit mehr Transparenz zu einem gerechten Steuersystem](#). Berlin, 2009.

4. Les huit piliers centraux de la politique fiscale

a. Une réforme équitable de l'imposition des entreprises

Les entreprises dépendent des prestations des collectivités publiques financées par l'impôt. Des infrastructures bien développées et entretenues, un système de formation de qualité supérieure, etc. contribuent significativement à la création de valeur et, en définitive, à générer des profits pour les entreprises. Il convient donc d'assurer une taxation appropriée des entreprises là où elles sont implantées et non dans un autre site où les impôts sont moins importants.

L'ampleur de l'évasion fiscale est gigantesque: on estime que, dans le monde entier, quelque 12'000 milliards de dollars qui ont échappé à l'impôt reposent dans des paradis fiscaux comme les îles anglo-normandes, les Caraïbes ou encore la Suisse. Ce sont des moyens qui manquent aux autres états pour financer leurs prestations publiques et qui sont donc prises en charge par les seuls contribuables honnêtes. C'est un problème qui ne peut être résolu que dans le cadre d'une coopération internationale car, dans le cas contraire, il subsistera toujours l'un ou l'autre moyen de contourner les réglementations en place.

N'en déplaise à la rhétorique néolibérale, il n'y a pas d'éléments probants à même d'alimenter la théorie qui veut que le taux d'imposition soit un facteur décisif d'implantation d'entreprises. Les décisions en la matière reposent sur l'évaluation globale de plusieurs critères différents et la Suisse dispose de nombreux atouts (infrastructures publiques, niveau de formation, concentration de sociétés innovantes et de hautes écoles, sécurité, stabilité, etc.). En comparaison internationale, l'imposition des entreprises demeure pourtant indécemment basse dans notre pays parce que la Suisse mène, dans ce domaine, une politique agressive plus proche de celle d'un pays en voie de développement qui cherche à tout prix à attirer des entreprises sur son territoire.

Alors que l'évolution des bénéfices des entreprises et des recettes fiscales a été à peu près parallèle jusqu'en 1997, l'écart n'a cessé de se creuser depuis. Les bénéfices ont pris l'ascenseur jusqu'à quadrupler en 2008. En fonction de l'introduction de nouvelles possibilités d'échapper à l'impôt, les recettes de la Confédération n'ont que doublé sur la même période. Pourtant, par le biais de l'impôt fédéral direct, la Confédération accorde moins de rabais d'impôt aux entreprises étrangères venant s'installer sur territoire suisse que les cantons qui ont mis en place des statuts spéciaux. La Confédération, n'accordant aucun rabais dans le cadre de l'impôt fédéral direct, contrairement aux cantons, a vu ses recettes sur les bénéfices des entreprises multipliées par 4 en 20 ans. Dans le même temps, le PIB nominal n'a cru que de 70%. On voit donc que la Confédération est devenue extrêmement dépendante de cette manne. Cette évolution n'est pas due au hasard. Elle reflète au contraire une stratégie construite de braconnage fiscal. Face à la critique de l'étranger, la Confédération croyait naïvement pouvoir se défendre en montrant qu'elle-même n'octroyait aucun rabais, en se défaussant sur les cantons. Ces pratiques de dumping ne sont plus acceptées au plan international. Un mouvement inverse s'est engagé dans le cadre de l'OCDE et du G20. Peu à peu, un instrumentaire international contraignant se met en place pour lutter contre ces excès¹². Aujourd'hui, les accords sur la double imposition visent à éviter que les mêmes montants soient taxés deux fois. Ils devraient plutôt garantir que les impôts soient perçus là où il y a véritablement création de valeur.

¹² Roger Nordmann. Réforme III de l'imposition des entreprises – [Analyse et propositions](#). Lausanne 2014

Le PS exige:

- L'élimination des cadeaux fiscaux aux actionnaires et aux entrepreneurs par l'exonération partielle des revenus des dividendes et l'introduction du principe de l'apport en capital de la réforme de l'imposition des entreprises (USR II). Cela comprend également les cotisations sociales des employé-e-s et managers rémunérés par des dividendes avec des conséquences considérables sur les recettes de l'AVS.
- L'introduction d'un impôt sur les gains en capitaux pour corriger les lacunes de l'imposition sur les profits boursiers et partiellement financer la 3^{ème} réforme de l'imposition des entreprises.
- La compensation pleine et entière, par les entreprises ou les actionnaires, des pertes de recettes qui pourraient découler de la 3^{ème} réforme de l'imposition des entreprises.
- Pas de nouvelles niches fiscales comme par exemple la revalorisation libre d'impôt des réserves latentes des sociétés à statut particulier.
- Des prescriptions relatives à la transparence de la comptabilité des multinationales afin d'empêcher le transfert des bénéfices dans des pays où la fiscalité est plus basse, mais aussi lutter contre la corruption.
- Pas d'introduction de nouveaux dispositifs d'optimisation fiscale qui sont non seulement contestés sur le plan international, mais génèrent également d'importantes pertes fiscales. La Suisse doit se doter d'un système fiscal qui corresponde aux standards internationaux

b. La fin du secret bancaire

Comme le démontre sans équivoque l'évolution récente, le rejet obstiné - par la droite et le Conseil fédéral - de l'introduction de l'échange automatique d'informations était une bien mauvaise idée. La Suisse est désormais confrontée à une insécurité juridique majeure et a dû se résoudre à céder aux menaces et exigences de la communauté internationale plutôt que d'avoir elle-même mis en place les conditions-cadre susceptibles de développer une place financière plus propre et concurrentielle.

Des procédures de diligence renforcées seront ainsi introduites pour s'assurer valablement que - indépendamment de leur pays d'origine - les clients soient en règle avec les autorités fiscales. Cet échange doit intervenir avec tous les pays qui disposent des capacités et d'une infrastructure appropriées. Pour tous les autres, une déclaration individuelle s'impose. Dans le cas contraire, la soustraction fiscale se poursuivra sous d'autres formes.

En raison de son statut de place financière de premier plan pour la gestion de fortune par delà les frontières, la Suisse doit absolument se fixer les standards les plus élevés dans la lutte contre le blanchiment d'argent, le financement d'activités terroristes, la corruption, la fraude fiscale, etc. Les polémiques à répétition autour du « Swiss finish » n'ont donc aucune raison d'être. Les acteurs de la place financière comme les autorités feraient mieux de se concentrer à combler toutes les lacunes et à établir (et mettre en œuvre) des standards indiscutables.

Le PS exige:

- Alors que la soustraction fiscale en provenance de l'étranger ne pourra plus se réfugier derrière le secret bancaire, la situation - en Suisse même - ne s'est pas vraiment améliorée. Dans notre pays, la différence demeurant entre soustraction et fraude fiscale (voir la Loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (LIFD), art. 175-178 et 186) est sujette à caution dans la mesure où elle considère toujours la soustraction fiscale comme un délit mineur. En cas de soupçon de soustraction fiscale, les services des contributions doivent pouvoir exiger des informations précises de la part des banques.
- L'introduction immédiate de l'échange automatique d'informations et la reprise des normes internationales en matière de transparence.
- L'abrogation de toutes les clauses du droit national qui permettent - en Suisse et à l'étranger - l'entraide administrative et juridique en matière fiscale.
- La conclusion d'accords relatifs à l'imposition à la source avec tous les pays avec lesquels l'échange automatique d'informations n'est pas encore possible, en particulier les pays en voie de développement.
- Il faut également conclure - avec tous ces pays - un accord permettant de liquider le passé, à savoir les montants soustraits au fisc qui n'ont toujours pas été imposés.
- Le renforcement des capacités de contrôle des administrations fiscales fédérales et cantonales.
- La mise en œuvre pleine et entière des recommandations du Groupe d'action financière (GAFI) pour combattre efficacement le blanchiment d'argent.
- Engagement proactif de la Suisse dans les organisations internationales pour la suppression des paradis fiscaux et des pratiques d'optimisation fiscale

c. De l'imposition des familles à l'imposition individuelle

La question centrale est celle du lien actuel et injuste entre charge fiscale et état civil. Notamment parce que le nombre de personnes célibataires, mais aussi des personnes dont l'état civil change à plusieurs reprises tout au long de leur vie ne cesse croître. D'un point de vue socialiste, l'imposition individuelle est clairement préférable au modèle du splitting. En matière fiscale comme d'assurances sociales, l'indifférenciation de l'état civil est une des conditions essentielles de l'égalité entre hommes et femmes, mais aussi entre différents modes de vie. Le principe de l'imposition individuelle correspond aussi l'augmentation des ménages de célibataires ou de familles éclatées. Privilégier un type de ménage par rapport à un autre ne se justifie pas. Il faut également renoncer à un modèle qui permettrait de choisir le mode d'imposition. Cela rendrait le système trop compliqué et favoriserait l'optimisation fiscale.

En augmentant les déductions fiscales pour enfant, on réduit automatiquement le revenu imposable. En fonction de la progressivité de l'impôt, les revenus supérieurs profitent davantage - en francs constants - d'une augmentation de ces déductions que les revenus modestes et moyens. Les pouvoirs publics « investissent » donc leurs rabais fiscaux de manière disproportionnée dans les ménages plus aisés. Cela ne saurait être le but de l'exercice.

Le PS exige:

- Que chaque contribuable soit imposé sur la totalité de son revenu et que les déductions soient réduites au minimum
- Il en résulte l'introduction d'un modèle d'imposition individuelle le plus simple possible
- Un modèle d'imposition individuelle le plus simple possible.
- La différenciation entre imposition des familles et soutien aux familles: les déductions pour enfant doivent être supprimées et remplacées par un système d'allocation (voir également la résolution du Comité directeur du PS sur le lancement d'une initiative spécifique)
- Une simplification du système fiscal, en particulier par une réduction significative des possibilités de déductions.
- Les pertes exceptionnelles dues au changement de système doivent être réparties selon le principe de la capacité économique.
- L'introduction d'un impôt à la source pour les revenus afin de réduire les pertes fiscales et le volume de travail des administrations fiscales.
- Le rejet sans équivoque ni contre-projet de l'initiative du PDC qui vise à exonérer d'impôt les allocations pour enfant.
- Les barèmes de la progressivité des impôts doivent pouvoir être adaptés régulièrement pour tenir compte de l'évolution du pouvoir d'achat réel des classes populaires et moyennes et alléger, le cas échéant, leur part à l'impôt, tout en garantissant les recettes totales

d. Les forfaits fiscaux violent la Constitution

Les forfaits fiscaux ou imposition selon la dépense violent la justice fiscale et les principes constitutionnels d'égalité des droits et d'imposition selon la capacité économique. Ils permettent aux riches étrangères et étrangers résidant dans notre pays de payer comparativement moins d'impôts que les Suissesses et les Suisses.

Depuis 2009, cinq cantons (ZH, BL, AR, SH et BS) ont totalement supprimé les forfaits fiscaux. Cinq autres cantons (TG, SG, LU, BE et NW) ont renforcé leur législation suite à des initiatives socialistes. Les citoyen-ne-s tolèrent de visiblement moins en moins cette inégalité de traitement entre suisses et étrangers. Le contre-projet indirect à l'initiative populaire fédérale de gauche (modifications de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct et de celle sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes) ne constitue pas une alternative dans la mesure où il ne fait que consolider des inégalités inacceptables. Le dumping fiscal pour les super-riches ne saurait demeurer un modèle d'affaires. Si nous voulons instaurer la justice fiscale dans ce pays, il faut que chacune paie des impôts en fonction de son revenu ou de sa fortune personnelle, indépendamment de sa nationalité.

Le PS exige:

- La suppression de l'imposition forfaitaire grâce à l'initiative «Halte aux privilèges fiscaux des millionnaires (abolition des forfaits fiscaux)» qu'il a co-lancée et qui devrait être soumise cette année encore en votation.
- L'abolition des avantages fiscaux accordés aux expatrié-e-s, soit les cadres supérieurs et les spécialistes temporairement dépêchés en Suisse par un employeur étranger.

e. Un impôt sur les successions contre la féodalisation

Ces 30 prochaines années, il faut s'attendre à des successions particulièrement importantes dans la mesure où des fortunes accumulées durant les années 70 seront transmises d'une génération à l'autre. L'expert Hans Kissling estime qu'environ 900 personnes vont hériter de plus 100 millions de francs. Dans quelque 120 cas, l'héritage dépasse le milliard de francs¹³. Cette nouvelle vague de successions va encore accentuer la disparité de la répartition des richesses. Puisque, en fonction de la concurrence fiscale intercantonale, de nombreux cantons l'ont réduit ou tout simplement aboli, il faut introduire un impôt sur les successions et donations au plan fédéral. Le dispositif prévu est équilibré avec un taux fixé à 20%, une exonération générale pour les sommes inférieures à 2 millions de francs ainsi que des prescriptions spéciales pour les PME et les exploitations agricoles. L'imposition serait sensiblement inférieure à celles que connaissent l'Allemagne (30%), la France (40%), la Grande-Bretagne (40%) et les USA (49%, temporairement réduite à 28%). A l'image des gains de loterie (qui sont eux imposés), les héritages tombent sans qu'aucune prestation particulière n'ait été fournie. Il n'est que justice qu'ils soient imposés comme les revenus du travail.

Le PS exige:

- L'introduction d'un impôt fédéral sur les successions grâce à l'initiative populaire « Imposer les successions de plusieurs millions pour financer notre AVS (Réforme de la fiscalité successorale) » qui devrait vraisemblablement être soumise en votation en 2015.

f. Une taxe sur les transactions financières pour freiner la spéculation

A l'issue de la dernière crise financière mondiale, l'idée d'une taxe sur les transactions financières permettant de limiter la spéculation, mais aussi de faire en sorte que le secteur financier soit mis devant ses responsabilités a été relancée. La croyance selon laquelle il est toujours nuisible d'entraver les forces du marché s'est largement brisée, y compris dans les rangs de la droite la plus convaincue. Entretemps, 10 états de l'UE ont décidé d'introduire une taxation, certes modérée, sur toutes les transactions boursières, mais qui garantit également que les transactions à haute fréquence ne soient plus aussi lucratives. Les taxes devraient entrer progressivement en vigueur et prochainement concerner le marché des actions et des produits dérivés. En fonction de ces nouvelles dispositions, il ne reste plus beaucoup d'arguments à la Suisse pour ne pas adapter l'actuel droit du timbre de manière analogue à la nouvelle taxe sur les transactions financières prévue par l'UE. Cette taxation ne freinera pas seulement les spéculations qui menacent la stabilité financière (et notamment le « speedtrading »), mais permettront également de percevoir des recettes auprès d'une branche qui - pour des raisons techniques - est aujourd'hui épargnée par la TVA.

Le PS exige:

- L'introduction, par la Suisse et en même temps que ses voisins européens, d'une taxe sur les transactions financières sur les actions, obligations et autres produits dérivés d'ici 2016.

¹³ Hans Kissling. Reichtum ohne Leistung. Zürich, 2008.

- L'engagement de la Suisse, dans les instances internationales, pour la participation d'un maximum d'états à ce nouveau type de taxation.
- Qu'une partie des recettes soient consacrée à des tâches globales (lutte contre les changements climatiques ou contre la pauvreté).

g. Pas de hausse de la TVA au détriment des petits revenus

Comme il s'agit d'un impôt indirect ne dépendant pas du revenu, une hausse de la TVA présente toujours le danger d'une répartition de la charge fiscale du haut vers le bas. C'est la raison pour laquelle il convient de s'opposer à tout financement d'une réforme de l'imposition des entreprises par le biais de la TVA. Sa simplification, prenant en compte l'abolition des franchises et des taux spéciaux, est une bonne chose pour autant que soit prévue une réduction - socialement fondée - des taux appliqués aux biens de première nécessité.

Le PS exige :

- Des réformes de la TVA qui n'aboutissent pas à une charge supplémentaire pour les revenus modestes et moyens. L'évolution du taux doit, dans tous les cas, être socialement supportable.
- Le rejet de toute disposition spécifiquement destinée à certaines branches aux frais de la collectivité, à l'image de l'initiative populaire « Stop à la TVA discriminatoire pour la restauration ».
- La compensation de l'exonération - pour raisons techniques - du secteur bancaire de la TVA par l'introduction d'une taxe sur les transactions financières.

h. Une réforme fiscale écologique pour l'avenir

La consommation effrénée d'énergies non renouvelables et son influence sur l'environnement demeurent un problème fondamental qui n'est pas résolu. Les outils économiques représentent - parallèlement aux réglementations et prescriptions directes - un facteur essentiel pour parvenir à une meilleure protection de l'environnement et du climat. Il convient donc de faire en sorte que le marché internalise les coûts externes que son développement fait peser sur l'ensemble de la société. S'agissant de notre système fiscal, il faut enfin reconnaître les conséquences à long terme de la transition énergétique. Objectif principal: augmenter la part des énergies renouvelables et donc diminuer la consommation de combustibles fossiles.

Avec la redevance sur le trafic des poids lourds (RPLP) ou la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (COV), de tels instruments ont déjà été introduits avec succès. Les prix doivent prendre en compte la réalité des coûts ainsi que le principe du pollueur-payeur. Par exemple, l'énergie nucléaire est hautement subventionnée. Ses tarifs sont ainsi particulièrement bas parce que la couverture d'assurance est totalement ridicule, la moindre des bicyclettes est mieux assurée. Il faut donc revoir notre fiscalité sous un angle écologique. Depuis les années 90, quelques pays européens s'y sont mis et les expériences menées sont généralement positives.

Le réchauffement du climat est sans conteste un des plus grands défis auxquels la politique, l'économie et la société sont confrontées aujourd'hui. Ses conséquences négatives pèsent considérablement sur l'économie en raison de leurs coûts énormes. Comme la Suisse est évidemment appelée à prendre sa part dans le renversement de cette évolution, cela signifie la mise en œuvre efficace de mesures en faveur du climat et donc la réduction de la consommation d'énergie et des ressources par une promotion conséquente des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.

En reconnaissant assez tôt et en mettant à profit le potentiel économique d'une transition écologique, il sera non seulement possible de réduire les coûts à long terme du réchauffement climatique, mais aussi de se profiler dans de nouveaux secteurs et de profiter de l'essor d'une nouvelle branche économique. Dans son premier rapport de 2006, Nicholas Stern avait déjà démontré combien il serait plus cher de lutter contre les changements du climat plutôt que de les prévenir¹⁴.

Le PS exige:

- Sur le fond, les coûts effectifs externes doivent être intégrés dans le prix de l'énergie
- En ce sens, dans le cadre du tournant énergétique, la taxe énergétique sur les combustibles doit être augmentée, afin de renforcer son effet incitatif et parvenir à une réduction des émissions de CO₂.
- Dès lors, une taxe sur les combustibles et l'électricité non-renouvelable (énergie sale) doit être introduite.
- Le volume de la taxe doit être orienté vers les coûts externes. Les rentrées doivent en partie financer le système visant à appliquer le tournant. Le solde doit être remboursé à la population et à l'économie.
- Dans la seconde étape de la stratégie énergétique 2050, ces taxes incitatives doivent décharger progressivement le système.
- l'organisation du remboursement est un point central pour l'acceptation d'un système d'incitation. Cela devrait avoir un impact social fort, pour compenser la nature dégressive des taxes incitatives.
- Il faut supprimer la possibilité de déduire fiscalement du revenu imposable les dépenses écologiques, parce qu'elles ont un mauvais rapport qualité-prix, les caisses de l'Etat sont prélevées et ce sont les hauts revenus qui en profitent le plus.

¹⁴ Nicolas Stern. Review on the Economics of Climate Change. London, 2006.

5. Conclusion: pour une politique fiscale plus juste

En comparaison internationale, la Suisse jouit de finances solides et d'un endettement particulièrement bas qui lui donne les moyens de mener une autre politique, notamment en matière d'investissements. Sous la férule de la droite, elle poursuit au contraire un programme d'économies permanent dicté par le frein aux dépenses et qui entrave la marge de manœuvre de l'État. En 2009 - année de crise - la Suisse a ainsi affecté 11 milliards de francs à la réduction de sa dette.

Cette vision à courte-vue axée sur les résultats budgétaires annuels empêche de conduire une politique financière basée sur l'avenir prévoyant des investissements pour une croissance durable et permettant de stabiliser les moments de crise par la dépense. En présentant une étude pour « Une politique financière dans l'intérêt des générations futures », le PS a démontré qu'une autre politique était possible et que celle répondant au credo néolibéral ne débouchait pas forcément sur une croissance automatique et une prospérité partagée par toutes et tous. Ce qui est décisif, c'est la répartition judicieuse des recettes fiscales, par exemple dans des investissements générateurs de croissance dans les infrastructures et la formation. Un système fiscal plus juste et plus simple est également indispensable pour conserver la confiance de la population. En laissant grandes ouvertes des niches fiscales, on sape la morale comme la paix sociale. Une politique fiscale socialiste doit - au contraire - contribuer à l'égalité des chances, minimiser l'insécurité sociale (en lien, par exemple, avec la mondialisation) ainsi qu'à la redistribution des richesses nationales.

Une mauvaise politique fiscale compromet notre futur. Raison pour laquelle cette prise de position socialiste pour plus de justice s'apparente à un appel à enfin se réveiller. On peut la résumer en neuf points qui sont les suivants:

1. Il faut plus de justice fiscale en Suisse.
2. La Suisse a besoin d'un système fiscal plus simple, plus transparent en lequel ses citoyen-ne-s se reconnaissent et non une usine à gaz qui ne profite qu'aux plus aisés.
3. La charge fiscale doit être transférée. Le travail et la consommation doivent être moins taxés contrairement au capital et à l'énergie.
4. Tous les revenus et les gains dépassant le minimum vital doivent être imposés, y compris les gains en capitaux et les successions afin de garantir des ressources suffisantes.
5. Il ne faut pas forcément plus d'impôts, mais surtout moins de niches fiscales et d'exceptions et empêcher la transition d'une imposition directe vers une imposition indirecte comme de l'impôt vers toutes sortes de taxes.
6. Nous avons besoin d'une politique fiscale dans l'intérêt des générations futures sans caisses vides ni investissements reportés aux calendes grecques.
7. La Suisse n'a pas besoin d'une réglementation spécifique, mais se conformer le plus possible au droit européen et aux standards de l'OCDE tout en veillant à compatibilité avec ses voisins européens.
8. La justice fiscale doit être internationale, éviter les lacunes et mettre en place une coopération qui permette d'imposer - partout - tous les acteurs, revenus et autres fortunes.
9. L'assiette des revenus soumis aux cotisations sociales doit être élargie afin de permettre aux assurances concernées d'améliorer et de pérenniser leur financement sans recourir excessivement à la fiscalité